



L'ANAH et la CNBF

Quelques informations sur la mission de la CNBF Notre Caisse Nationale a été créée en 1948 par les Avocats et pour les Avocats.

L'aide aux avocats

Par les temps qui courent le mot « pour » a toute son importance car depuis le mois de Mars 2020, elle s'est manifestée à trois reprises pour aider les confrères en grande difficulté. Les fonds ont été prélevés sur les budgets « invalidité » et « Aide sociale », lesquels ont été sous utilisés au fil du temps par les confrères.

Les aides COVID 1- 2 et 3 ont été attribuées après la production par les demandeurs d'un dossier comptable faisant apparaître une baisse de 50 % du chiffre d'affaires comparé à la même période de 2019.

Le personnel de la Caisse présent ou en télé travail a réalisé l'étude des dossiers et l'on ne peut que s'en féliciter car les fonds ont été rapidement débloqués.

L'ANAH ET NOS RETRAITES

Cependant la question qui intéresse notre catégorie est l'évolution de nos retraites. Notre Association est représentée au Conseil d'Administration par 8 membres élus (4 titulaires et 4 suppléants).

C'est dans ce cadre qu'est intervenu le Président sortant de l'ANAH qui a participé activement aux réunions de bureau de la Caisse permettant au Conseil d'Administration de voter pour 2021 une augmentation de 0,5 % tant pour la retraite de base que pour la retraite complémentaire et ce malgré l'opposition très vive de certains administrateurs. Cette hausse n'est pas importante mais elle est supérieure à 0%

La participation de notre Association au Bureau de la Caisse constitue un réel avantage pour peser sur les décisions qui nous concernent.

Jean Pierre DELANNOY



Editorial

Mes chers confrères, Chers amis

L'année 2020, marquée par la pandémie a empêché la tenue de nos réunions habituelles, a distendu le lien amical. Elle fut l'année de la sidération sociale mais aussi de la réflexion.

L'année 2021 doit être l'année du défi, celui de revivifier notre association, de la conforter dans ses buts et de réanimer notre amitié.

A cette fin et dans l'attente de pouvoir à nouveau nous réunir au mois de Juin par exemple et une information vous sera adressée à cette fin, nous avons décidé de rédiger cette newsletter.

Elle a pour but de faire le point sur l'implication de l'ANAH auprès de la CNBF, sur l'intervention des avocats honoraires et retraités dans la vie des barreaux, sur les différents projets de réforme de la profession et enfin, car le droit n'est pas tout, sur l'histoire de notre région.

J'espère que ce numéro 1 vous plaira et toutes les critiques seront les bienvenues.

Didier RICHARD



Hélène Fontaine Présidente de la conférence des bâtonniers

Les problématiques de la profession d'avocat

Lors de son assemblée générale de ce 29 Janvier 2021 Mme le Bâtonnier Hélène Fontaine a fait le tour de tous les sujets d'actualité et notamment du brûlant sujet de l'avocat salarié en entreprise devant le garde des sceaux Eric Dupont Moretti qui lui a répondu.

La profession d'avocat attire de plus en plus et les avocats en activités sont désormais plus de 70 000 tandis que 4030 jeunes avocats ont été admis cette année. Outre la revalorisation de l'AJ, les débats ont porté sur la crise économique subie par la profession, le secret professionnel la réforme disciplinaire l'inflation législative et surtout l'avocat salarié en entreprise.

L'inquiétude est profonde mais 17 pays de l'Union Européenne dont l'Allemagne connaissent ce système qui, aux yeux du Garde des Sceaux, serait à la fois une chance pour la profession avec des garanties déontologiques importantes, et un attrait pour les grandes entreprises nationales. Il s'agirait d'une expérimentation de 5 ans.

Ci-après le lien pour lire et écouter le discours

www.conférencedesbatonniers.com

L'intervention des avocats honoraires dans la vie des barreaux

Outre la défense des intérêts matériels, notamment à l'égard de la CNBF, et moraux des avocats honoraires et retraités, l'ANAH continue, sur le plan national à s'investir dans la vie des barreaux.

Depuis de nombreuses années un groupe de travail s'est constitué et est devenu une force d'analyse et de proposition. Une force d'analyse, par exemple sur le rapport entre la protection juridique et l'aide juridictionnelle, sur la responsabilité des avocats, sur l'avocat salarié en entreprise mais également, force de proposition sur la réforme de la procédure disciplinaire et sur la présence des avocats honoraires au sein des conseils de l'Ordre, avec voix consultative, comme cela existe dans quelques barreaux depuis de nombreuses années.

Sur le plan régional, nous n'oublions pas les notions d'entraide et d'assistance non seulement pour ceux qui ont cessé leur activité et leurs ayants-droit, mais également à l'égard de ceux qui exercent leur profession.

La crise actuelle amplifiée par la crise sanitaire a montré une précarisation de la profession et une détresse psychologique de certains de nos confrères. Les Ordres font sur ce plan un travail considérable. Cependant nous pouvons être une aide, non sur le plan juridique ou juridictionnel, mais au niveau de l'organisation de la structure, et une écoute, et ce bien entendu sur proposition du bâtonnier. Des expériences sont en cours dans certains barreaux et semblent donner satisfaction.

Intervenir dans la vie des barreaux pour les avocats honoraires, ce n'est pas dire que c'était mieux avant, c'est montrer que notre profession dont les origines remontent à la plus haute antiquité, a su tout à la fois se moderniser, vivre avec son temps, et conserver ses valeurs.

Il est cependant exact que si nous avons pris notre retraite, et c'est ce qui nous relie, c'est également et surtout pour profiter de notre temps enfin devenu libre et de nous consacrer à nos passions qu'elles soient culturelles, gastronomiques familiales sportives ou à la découverte du monde.

Espérons que l'année 2021 nous permettra de reprendre une vie normale.

Cicéron a écrit «L'amitié donne son lustre à la prospérité, et soulage en partageant les fardeaux de l'adversité»



UN PEU D'HISTOIRE

D'ARTAGNAN à LILLE

Charles de Batz de Castelmor, plus connu sous le nom de D'Artagnan emprunté à sa mère née de Montesquiou d'Artagnan est né vers 1611-1615 en Gascogne au château de Castelmor près de Lupiac.

Il va consacrer sa vie au service de la France et des rois Louis XIII et Louis XIV, sillonnant le pays en tous sens, en perpétuel mouvement, remplissant missions sur missions tant les souverains l'estimaient et lui faisaient confiance, surtout Louis XIV qu'il avait accompagné et protégé durant la Fronde entre 1648 et 1653.

Il participera au siège de Béthune en 1645, de Valenciennes en 1656, de Douai en 1667 et de Lille en Juillet 1667, ville de cinquante mille habitants dont il s'empara de la Noble Tour avec ses mousquetaires, permettant ainsi au Roi de faire son entrée dans la ville le 28 Août et d'ordonner sans désenparer la construction de la Citadelle et de la Porte de Paris. Lille devint alors officiellement française par le traité d'Aix la Chapelle du 2 Mai 1668.

D'Artagnan entre temps aura assisté au mariage du Roi à Saint Jean de Luz, arrêté le surintendant Fouquet à Nantes, le transférant successivement à Angers, Amboise, Pignerol où il décédera, arrêté le duc de Lauzun, ancien favori du Roi , le conduisant lui aussi à Pignerol où il restera près de dix ans.

Le Roi le nomme alors Gouverneur militaire de Lille en Avril 1672, là où il retrouve Vauban qui construit la Citadelle et avec lequel il aura de nombreuses occasions de se fâcher. Faisant preuve d'autorité et d'humanité, il laisse un bon souvenir de son passage pendant lequel il aurait résidé rue Grande Chaussée dans un hôtel sis à l'arrière du magasin "la Botte Chantilly".

Toutefois, la guerre de Hollande n'est pas terminée et en 1673 le Roi est devant Maastricht et ordonne à d'Artagnan de le rejoindre; il y est tué d'une balle de mousquet le 25 Juin 1673. Nul ne sait où son corps est inhumé. En souvenir, une rue D'Artagnan à Lille près de la piscine de Mons en Baroeul et de la place Dumas ainsi qu'un restaurant Avenue de Dunkerque.

Georges Henri BOUCHART